

A

le /05/2015

Collège

**La section SNES-FSU de  
l'établissement**

à

**M. Mme , Principal.**

**Objet : HMIS**

**Conformément au décret Fonction Publique n° 82-447 du 28/05/82 dont l'application est précisée par la circulaire F.P. n° 1487 du 18/11/82 et par l'arrêté du 29 août 2014, la section syndicale SNES-FSU de l'établissement vous informe qu'elle tiendra une réunion dans le cadre de l'heure mensuelle d'information syndicale le            juin 2015 à            .**

**Cette réunion se déroulera en présence de représentants syndicaux et de parents d'élèves, elle pourra se prolonger jusqu'à            , en vertu de la circulaire n°1487 du 18/11/1982 : « *si une réunion mensuelle d'information est organisée, en application de l'article 5, pendant la dernière heure de service de la journée, elle peut se prolonger au-delà de la fin du service en application de l'article 4* ».**

**Nous vous saurions gré de bien vouloir nous affecter une salle adaptée à une telle configuration.**

**Soyez assuré (e), M. Mme le Principal, de notre profond attachement au service public d'éducation nationale.**

Pour la section SNES-FSU